

**LISTE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2025**

N° ODJ	N° délib	Intitulé	Vote
		Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10/01/2025	Unanimité
1.1	17/2025	ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AFFAIRES CULTURELLES – spectacle « Opéra Bus Papageno » - convention entre l'Établissement Public du Capitole et la ville d'Aussonne	Unanimité Voix pour : 26
1.2	18/2025	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention de mise à disposition d'objets d'art sacré entre la ville de Seilh et la ville d'Aussonne	Unanimité Voix pour : 26
2.1	19/2025	ENFANCE JEUNESSE EDUCATION – CLAP'S – Tarifs séjour hiver	Unanimité Voix pour : 26
2.2	20/2025	ENFANCE JEUNESSE EDUCATION – CLAP'S – Convention partenariale entre la commune d'Aussonne et le lycée Saint-Exupéry de Blagnac	Unanimité Voix pour : 26
2.3	21/2025	ENFANCE JEUNESSE EDUCATION – Règlement intérieur du Clap's	Unanimité Voix pour : 28
2.4	22/2025	ENFANCE JEUNESSE EDUCATION – Règlements intérieurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Élémentaire ALSONA et Maternel LA FARANDOLE	Unanimité Voix pour : 28
2.5	23/2025	ENFANCE JEUNESSE EDUCATION – Règlements intérieurs des Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE) Jules Ferry et Louise Michel	Unanimité Voix pour : 28
3.1	24/2025	URBANISME – Cession d'une emprise de 487 m <sup>2</sup> environ sur la parcelle A 591p	Unanimité Voix pour : 28
3.2	25/2025	URBANISME – Cession d'une emprise de 208 m <sup>2</sup> environ sur la parcelle A 592p	Unanimité Voix pour : 28
4.1	26/2025	FINANCES – Octroi de la garantie de l'Agence France Locale – BUDGET 2025	Unanimité Voix pour : 28
4.2	27/2025	FINANCES – Adoption d'une convention de groupement de commandes avec le CCAS de la commune d'AUSSONNE et la crèche associative « Gros câlin » pour la passation d'un accord-cadre de services de fabrication et de livraison de repas	Unanimité Voix pour : 28
4.3	28/2025	FINANCES – Rapport d'Orientations Budgétaires 2025	Unanimité Voix pour : 28
		Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, selon l'article L.2122-22 du CGCT	Ne donne pas lieu à un vote

Aussonne, le 04 février 2025

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

